Boîte à outils pour les équipes et les cadres

«Vivre et promouvoir la diversité.»



Introduction

Environ 10 000 personnes en Suisse sont sourdes ou très malentendantes de naissance (soit env. 0,2 % de la population). La communauté de la langue des signes en Suisse compte environ 20 000 personnes. Presque toutes utilisent la langue des signes dans leur vie quotidienne.

Non seulement la Fédération Suisse des Sourds est l'organisation faîtière des associations de sourds et de malentendants en Suisse, mais elle est aussi elle-même l'employeur de personnes sourdes et malentendantes, qui sont représentées au sein de la direction et du comité directeur.

Les entreprises qui ont déjà acquis de l'expérience avec des collaboratrices et collaborateurs sourds et malentendants mettent en avant leur potentiel et désamorcent les préjugés. Les personnes présentant un handicap auditif ont une éthique de travail élevée, sont motivées et loyales. Elles sont fiables, conscientes de leurs obligations et flexibles. Par ailleurs, elles restent relativement longtemps dans l'entreprise par rapport aux employées et employés entendants.

Trois langues des signes sont utilisées en Suisse:

Deutschschweizer Gebärdensprache (DSGS), Langue des
Signes Française (LSF) et Lingua dei Segni Italiana (LIS).
La langue des signes n'est pas internationale.
Tout comme la langue parlée, la langue des signes s'est développée naturellement à travers la culture et les traditions dans les différentes régions du monde.

Diverses études ont pu démontrer avec succès que les équipes mixtes contribuent largement au succès d'une entreprise en raison de leurs origines et compétences différentes. Un personnel diversifié rassemble un large éventail de connaissances et d'expériences. Les collaboratrices et collaborateurs peuvent apprendre les uns des autres, se compléter mutuellement et donner de l'espace à de nouvelles idées.



En collaboration avec la Haute école de Lucerne, nous avons élaboré un «Guide pour l'adaptation des directives de diversité et d'inclusion avec un accent sur le handicap auditif».



En outre, la Haute école de Lucerne a réalisé pour nous l'étude «Studie zur Arbeitsmarktsituation von gehörlosen und hörbehinderten Personen in der Schweiz im Jahr 2020» («étude sur la situation du marché du travail des personnes sourdes et malentendantes en Suisse en 2020»). L'étude présente pour la première fois la situation actuelle et met en lumière la valeur ajoutée ainsi que le potentiel des employées et employés sourds et malentendants.

Une communication réussie dans le travail quotidien

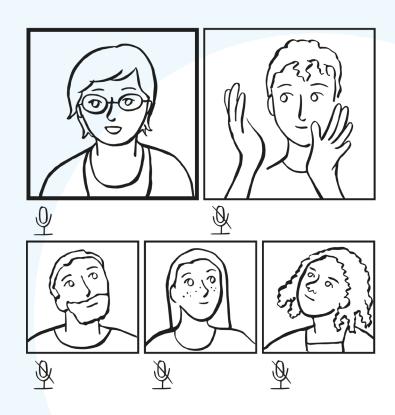
Les personnes sourdes et malentendantes communiquent entièrement par des moyens visuels. Elles peuvent lire la langue parlée au moyen de visèmes, de mimiques et de gestes, et communiquer ainsi avec les personnes entendantes. De nombreuses personnes présentant un handicap auditif utilisent également le langage parlé ; celui-ci peut sembler un peu inhabituel au début pour les entendants. Les personnes entendantes ne doivent pas avoir peur d'utiliser leurs mimiques naturelles et leur langage corporel lorsqu'elles communiquent avec des personnes sourdes et malentendantes.

Communication hors ligne

La communication entre personnes sourdes et entendantes fonctionne mieux quand on respecte les règles suivantes:

- Le contact visuel est important pour les personnes sourdes ou malentendantes. Avant de prendre la parole, attirez l'attention de la personne sur vous. Tournez votre visage vers la lumière afin que les lèvres et les mimiques soient bien visibles.
- Parlez en haut allemand/écrit avec un volume et une voix normaux. Utilisez pour cela des mimiques et des gestes naturels.
- 3. Nommez le sujet.
- 4. Si la personne sourde ou malentendante n'a pas compris votre message plusieurs fois de suite, essayez d'autres formulations ou d'autres mots. Parfois, il peut être utile de noter brièvement les choses.
- Facilitez la communication en utilisant des moyens techniques comme la visiophonie, le relais téléphonique, le courrier électronique, les applications Messenger.
- 6. Organisez des interprètes en langue des signes pour les séances importantes. Lors de l'entretien, gardez à l'esprit que la personne sourde/malentendante est toujours votre interlocutrice ou interlocuteur et non l'interprète.





Communication en ligne

Si une séance a lieu en ligne, respectez les règles de communication suivantes:

- Toutes les participantes et tous les participants à la séance allument leur caméra.
- 2. Parlez dans l'ordre.
- Attendez que l'interprète ait tout traduit, afin que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs soient au même niveau de connaissances.
- 4. Lever la main en cas de question permet à l'interprète et à la personne sourde de voir que l'on souhaite poser une question.

Interprètes en langue des signes

Pour de nombreuses personnes sourdes et malentendantes, la langue des signes est leur langue maternelle ou naturelle. Pour que les personnes sourdes et malentendantes puissent s'exprimer dans leur langue maternelle/naturelle et donc sans obstacles, vous avez la possibilité, en tant qu'employeur entendant, de faire appel à des interprètes en langue des signes. Les frais sont pris en charge par l'AI. La condition préalable est l'octroi de prestations de tiers sur le lieu de travail.

Commande d'interprètes en langue des signes sur le lieu de travail

La commande d'un(e) interprète incombe à l'employeur ou à l'organisateur de la séance prévue. La séance peut se dérouler en ligne ou hors ligne.

Étape 1

La commande auprès de Procom doit être passée au moins 2 semaines à l'avance.

Étape 2

Vous recevez la confirmation de l'intervention ainsi que les coordonnées de l'interprète. Dans la mesure du possible, envoyez à l'avance à l'interprète le sujet et, si nécessaire, le lien en ligne ainsi que les documents de la séance. Cela garantit la meilleure préparation possible de l'interprète. Les interprètes sont soumis au secret professionnel.

Étape 3

Si la séance a lieu en ligne, envoyez à l'avance à l'interprète le lien vers la séance en ligne.

Commande d'interprètes en langue des signes pour les formations continues

La commande d'un interprète pour les formations continues incombe à l'employée ou à l'employé. Cependant, il/elle a besoin d'une confirmation écrite de l'employeur.

Étape 1

Dès que la formation continue est décidée (et que la date et la durée sont fixées), il faut demander un devis pour l'intervention de l'interprète.

Étape 2

Votre collaboratrice ou collaborateur sourd ou malentendant dépose une demande de prise en charge des frais d'interprétation auprès de l'office cantonal de l'AI. En outre, cette demande est accompagnée d'une confirmation de l'employeur sur la nécessité de la formation continue.

Étape 3

Si la séance a lieu en ligne, envoyez au préalable à l'interprète le lien vers la séance en ligne.

Remarque

L'Al a besoin de jusqu'à deux mois pour traiter les demandes de formation continue. Il est donc important d'annoncer/de convenir de la formation continue suffisamment tôt.





Informations importantes

Comment

Assurez-vous que vous avez rempli et envoyé à l'Al, dans la mesure du possible, l'octroi de prestations de tiers sur le lieu de travail pour la collaboratrice et le collaborateur sourd ou malentendant afin de garantir la possibilité de recourir à des interprètes pendant le travail quotidien et en particulier lors des séances.

Quand

Lors de toutes les séances et de tous les entretiens importants.
Les interprètes font le lien entre le monde des sourds et celui des entendants. Le recours à des interprètes en langue des signes permet aux personnes sourdes de communiquer sans obstacles et de ne pas avoir de lacunes au niveau du contenu.

0ù

Les interprètes sont en général mis à disposition par Procom dans les trois langues nationales et peuvent être commandés en ligne. Il existe également un réseau d'interprètes indépendants en Suisse alémanique (en général, les personnes sourdes/malentendantes connaissent leurs adresses). Pour les séances, les manifestations d'information ou autres qui durent plus de deux heures, il faut faire appel à deux interprètes.

Aménagement du poste de travail

Les individus ont des besoins différents en termes de conception du poste de travail. Le mieux est de discuter des adaptations possibles directement avec les collaboratrices et collaborateurs sourds ou malentendants. Quelques petites adaptations aident déjà beaucoup. La sécurité au travail doit être assurée pour les personnes sourdes et malentendantes comme pour tout autre collaboratrice ou collaborateur.

Adaptations sur le lieu de travail

- 1. Un poste de travail avec vue sur l'entrée et sur ce qu'il se passe
- 2. Un **bon éclairage** est important pour bien distinguer les visages ainsi que les mimiques et les gestes.
- Un espace bien éclairé est également important lors des séances et des événements. Et une place dans les premiers rangs permet de mieux lire sur les lèvres.

Sécurité au travail et financement

- L'Al fournit un soutien financier pour les coûts supplémentaires «liés au handicap» portant sur l'acquisition et/ou la modernisation.
- 2. La personne «handicapée» exerce une activité rémunérée et gagne un salaire annuel minimum de 4 702 francs suisses.
- La personne «handicapée» est responsable d'activités régulières dans son domaine de compétences.



Apps

Notre lexique en ligne

Dans le lexique, vous trouverez une multitude de signes pour les mots de tous les jours: signsuisse.sgb-fss.ch

Live Transcribe

Transforme en direct le langage parlé en texte qui s'affiche ensuite sur le téléphone portable.

Spread the Sign

Le plus grand lexique mondial de la langue des signes avec plus de 200 000 signes.



Moyens techniques

- Appareils à flash ou à vi bration
- Vidéophones, téléphones spé ciaux
- Outils de communication tels que Skype, Zoom, Microsoft Teams, etc.

«Les personnes sourdes
Faire entendre sa voix: Chez nous
les personnes sourdes sont
pleinement dans le travail quotidien
intégrées dans la société. Nous éliminons
ainsi supprimons les obstacles et
nous encourageons la cohabitation.»

Ann-Kathrin GreutmannDiversity & Inclusion, Zürcher Kantonalbank



Conseils pour les présentations

Les présentations **PowerPoint** peuvent être complétées par des sous-titres.

Corporate Edition et signwise.ch

Vous souhaitez faire découvrir la langue des signes à vos collaboratrices et collaborateurs? Nous développons un vocabulaire adapté à votre entreprise, qui sera mis à votre disposition hors ligne sur l'application.

Adapté à votre entreprise

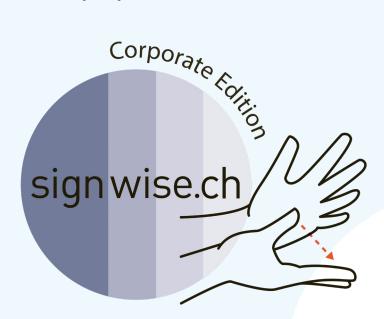
Nous traduisons le vocabulaire de votre entreprise en Langue des Signes Française (LSF). Que ce soit pour de petits renseignements dans la vente ou pour discuter de contrats lors d'opérations bancaires : avec « votre » Corporate Edition, vous pouvez rencontrer des personnes sourdes d'égal à égal.

Adapté à votre équipe

Vous souhaitez rendre possible la communication et l'échange entre vos collaboratrices et collaborateurs entendants et sourds, aussi bien sur des sujets professionnels que pendant la pause-café ? Nous réalisons votre demande de manière à ce que vos équipes puissent avoir des conversations sans obstacles dans divers domaines.

Apprendre la langue des signes en ligne

L'outil d'apprentissage en ligne de signwise. ch aide votre équipe à utiliser la langue des signes en 6 à 12 mois, de manière à ce que les conversations quotidiennes soient faciles. Vous trouverez plus d'informations sur le site Internet **signwise.ch.**



N'hésitez pas à me contacter pour toute **question ou demande d'information** complémentaire.



Kim Danaci Responsable Emploi

E-mail k.danaci@sgb-fss.ch Téléphone +41 44 315 50 46

Fédération Suisse des Sourds

Passage St-François 12 1003 Lausanne

Téléphone +41 21 625 65 55 E-mail info-f@sgb-fss.ch

sgb-fss.ch